



16ème législature

Question N° : 15466	De M. Jean-Hugues Ratenon (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Création d'une voie ferrée à La Réunion	Analyse > Création d'une voie ferrée à La Réunion.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la création d'une voie ferrée à La Réunion. À La Réunion, on compte plus de 475 000 voitures, bus et camions en 2021. Le réseau routier comprend environ 367 kilomètres de routes nationales, 720 kilomètres de routes départementales et 4 386 kilomètres de routes communales. Il y a 7 km de route pour 1 000 habitants sur l'île, contre 15,6 en France métropolitaine. La place de l'automobile est prépondérante dans les déplacements des Réunionnais. Près de 89 % de leurs déplacements se font en véhicule particulier. Malgré une progression du nombre de voyageurs transportés chaque année, la part des déplacements effectués en transports en commun se maintient autour de 6 % en raison de la forte croissance démographique. Se déplacer en voiture n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour se rendre sur son lieu de travail. Aujourd'hui, La Réunion est en coma circulatoire. Les bouchons se multiplient sur plusieurs kilomètres et le temps passé sur les routes s'allonge. Les collectivités tentent de proposer des solutions alternatives : co-voiturage, transports en commun en site propre, utilisation de vélos, téléphérique, etc. Mais l'idée d'un développement d'un réseau par voie ferrée semble mieux adaptée à la situation de l'île. Face à cette situation, Il lui demande s'il va engager une étude approfondie sur la faisabilité, le coût, et le foncier de la création d'une voie ferrée à La Réunion.